

### Le Territoire

- 36 571 habitants

- 4 Communautés de Communes, qui ont transféré la compétence « déchets » au SICTOM :

Communauté de Commune de la Beauce de Janville  
Communauté de Commune de la Beauce Vovéenne  
Communauté de Commune de la Beauce Alnéoise  
Communauté de Commune de l'Etampois Sud Essonne

- 64 communes



### Le Syndicat

Le Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau, créé par délibération en date du 06 octobre 1972, a pour objet la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le 1<sup>er</sup> mars 1994, le SICTOM de la Région d'Auneau s'associe au SICTOM de Rambouillet et au SIRMATCOM de Maintenon afin de créer le SYMIRIS, auquel ils ont transmis la compétence "traitement" des déchets ménagers. En 1997, le SICTOM du Hurepoix est le quatrième syndicat à rejoindre le SYMIRIS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le SYMIRIS change de nom, de logo et devient le **SITREVA** (syndicat intercommunal de traitement et de valorisation). En 2013, le SICTOM de la Région de Châteaudun rejoint le SITREVA.

Le SICTOM est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les Communautés de Communes.

Le Bureau est composé du Président, de Vice-Présidents et de 8 autres membres.

4 agents travaillent dans les bureaux du SICTOM et accueillent le public du lundi au vendredi.

#### Coordonnées :

SICTOM de la Région d'Auneau  
4 rue de la République  
28150 OUARVILLE

Tél. 02 37 22 17 37

Fax. 02 37 22 18 30

@. [sictom.ra@wanadoo.fr](mailto:sictom.ra@wanadoo.fr)

[www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)

### ⇒ Les ordures ménagères



Suite au renouvellement du marché de collecte et dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative, le Comité syndical a décidé en 2012 de doter toutes les habitations d'un bac pour les ordures ménagères résiduelles (bacs pucés). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les ordures ménagères qui ne sont pas présentées dans les bacs pucés fournis par le syndicat, ne sont pas ramassées (Cf. Règlement de collecte du SICTOM de la Région d'Auneau).

Le comptage du nombre de levées des bacs a commencé en mars 2013. Le nombre de levées de mars 2013 à mars 2014 a servi de base de calcul pour la partie incitative de la TEOMI facturée sur la taxe foncières 2014.

Les collectes sont effectuées une fois par semaine, en porte à porte, dans toutes les communes du syndicat. Les bennes vont ensuite vider leur chargement à l'Usine d'Incinération de OUARVILLE.

En 2014 il a été collecté 7 130,06 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit environ 195 kg par habitant/an.

### ⇒ La collecte sélective



La collecte des emballages ménagers et des journaux-magazines, s'effectue en porte à porte dans des bacs mis à la disposition des habitants par le syndicat.

Les bacs « bleus » initialement mis en place coexistent avec les bacs gris à couvercle jaune, correspondant aux nouveaux codes couleurs. Ils sont attribués aux nouvelles habitations et lors du remplacement des bacs détériorés. Les consignes de tri et les collectes sont identiques pour les 2 modèles de bacs.

La collecte s'effectue toutes les 2 semaines.

En 2014, il a été collecté 2 008,36 tonnes d'emballages/journaux-magazines, soit environ 55 kg par habitant/an

Les emballages recyclables sont vidés par les bennes de collecte à l'usine d'incinération d'Ouarville (quai de transferts emballages). Ils sont ensuite acheminés, par gros porteurs, au Centre de Tri de Rambouillet afin d'être triés en fonction de leur nature et de leur destination finale (filiales de valorisation).

### ⇒ Le verre



Le verre est collecté en apport volontaire dans des bornes ou colonnes mises à disposition des habitants. 173 bornes d'apport volontaire pour le verre sont mises en place sur le territoire du syndicat, soit environ une borne pour 210 habitants. 5 bornes spéciales accès handicapés ont été mises en place sur les parkings des grandes surfaces.

Les bornes à verre sont vidées selon un planning qui a été préétabli en fonction des taux de remplissage de chacune des bornes. Il peut arriver, ponctuellement en raison d'une activité particulière dans la commune, un besoin de vidage supplémentaire qui intervient alors à la demande de la mairie.

En 2014, il a été collecté 1 127,70 tonnes de verre en apport volontaire soit environ 31 kg par habitant/an. Le verre, collecté par le prestataire, est directement apporté sur le site de Gousson à Rambouillet, appartenant à SITREVA et ensuite repris par Saint Gobain pour être 100 % recyclé.

La totalité du verre collecté en apport volontaire est recyclée

### ⇒ Les déchetteries



Le SICTOM de la Région d'Auneau compte 5 déchetteries sur l'ensemble de son territoire, soit 1 pour 7 090 habitants : Angerville, Janville, Ouarville, Roinville, Voves.

Elles sont exploitées, en régie, par le SITREVA.

Les jours et horaires d'ouverture pour chaque déchetterie, sont identiques toute l'année.

Le nombre total de visites pour l'année 2014, pour l'ensemble des déchetteries du SICTOM de la Région d'Auneau est de 122 078 visites, soit 9 928 visites de plus qu'en 2013. Le ratio tonnages /visites est égal à 105.58 kg.

Les principaux déchets acceptés sont : touvenants, déchets verts, gravats, bois, métaux, cartons, vêtements, DMS (produits toxiques), DEEE (électroménager, informatique ...), piles, néons, cartouches d'encre, capsules Nespresso®. La liste des déchets admis et refusés est affichée dans les déchetteries.

Elle est également disponible sur le site internet du SICTOM et du SITREVA.

[www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

## Les Centres de traitements

- **L'Usine d'Incineration d'Ouarville** ou Unité de Valorisation Energétique (UVE) traite les déchets ménagers et assimilés (*ordures ménagères, déchets industriels banals, encombrants non valorisables, refus de tri*)



Elle est exploitée en délégation de service public par la Société VALORYELE.

En 2014, l'UVE a valorisé 134 551 tonnes de déchets ; 81 698 tonnes en provenance de SITREVA dont 73 913 tonnes d'ordures ménagères

La production électrique en 2014 s'élève à 64 171 MWh

L'énergie produite lors de la combustion est récupérée pour faire fonctionner un turboalternateur qui produit du courant électrique.

C'est la valorisation électrique.

Après avoir été déferraillés et criblés, les mâchefers issus de l'incinération sont utilisés en sous-couche routière sur un site attenant à l'usine.

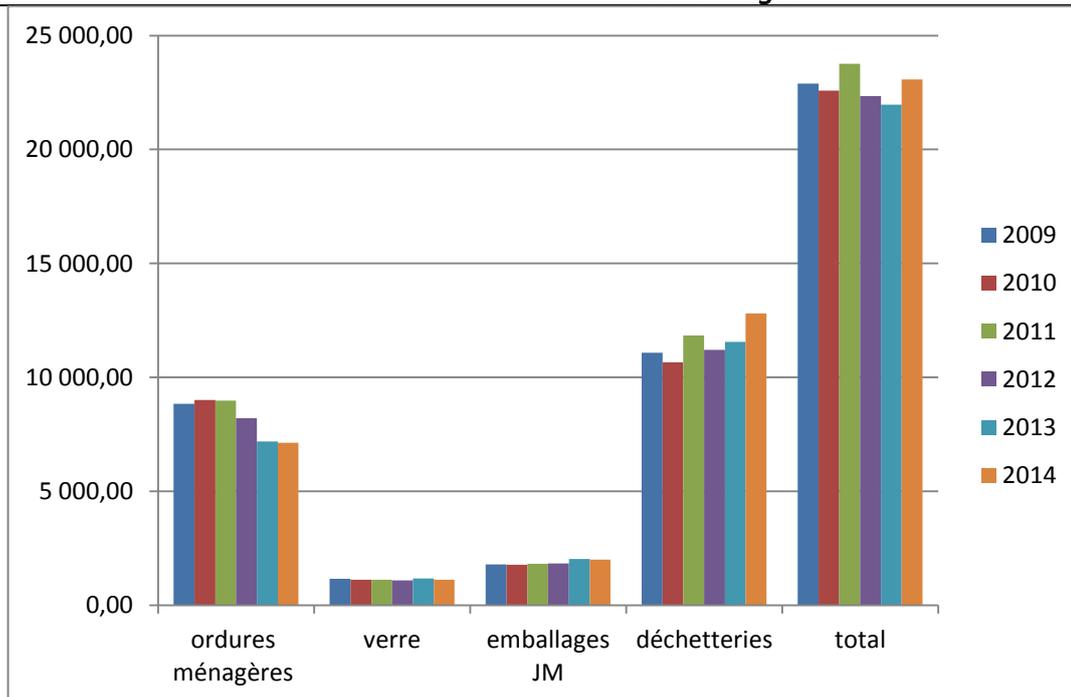
- **Le Centre de Tri de Rambouillet** optimise la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière.



Il est géré dans le cadre de la délégation de service public par la Société VALORYELE

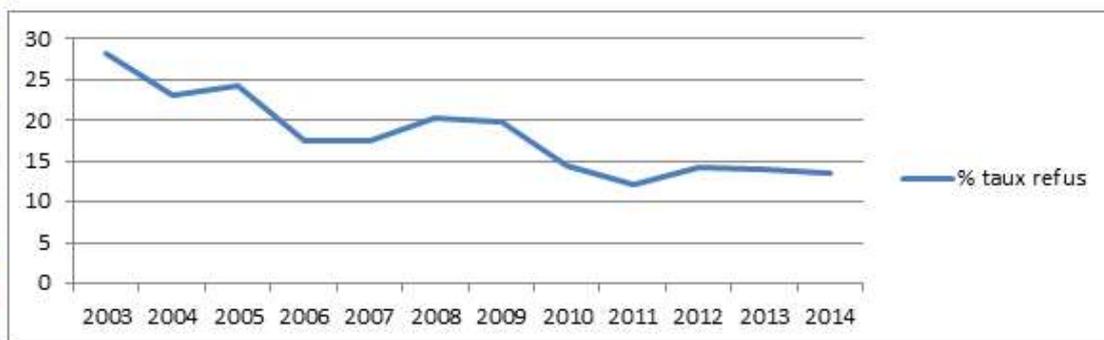
En 2014, 14 060 tonnes d'emballages ménagers et journaux magazines, collectés par les SICTOM, ont été prises en charges par SITREVA. Ce tonnage est en hausse de 6% par rapport à 2013

## Les tonnages



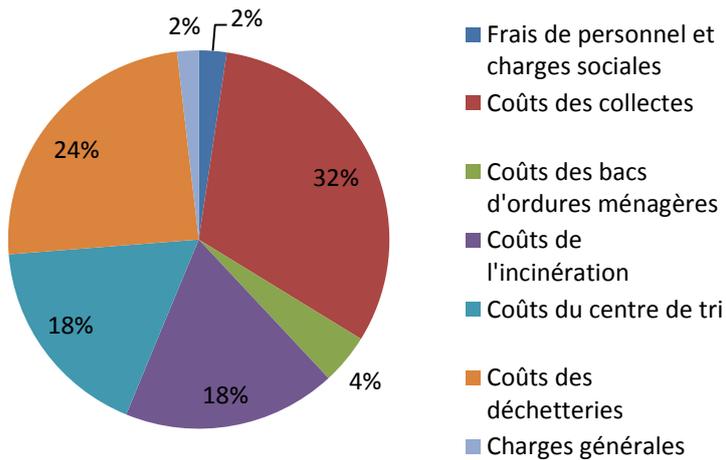
## Les refus

Taux de refus de tri est de 13,42 % en 2014

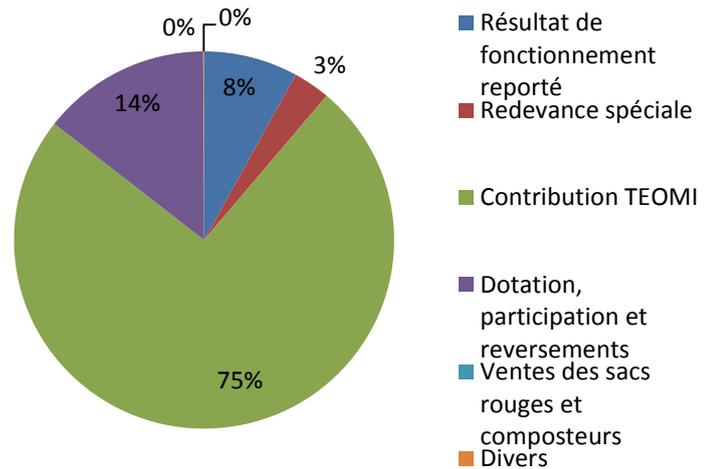


## Le compte administratif

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement



## Le Programme Local de Prévention des Déchets

### Réalisation de caractérisation sur les Ordures Ménagères Résiduelles.

Afin de déterminer la composition des OMR suite à la forte diminution des tonnages, le SICTOM de la Région d'Auneau a réalisé 2 campagnes de 5 caractérisations. La quantité échantillonnée a été de 300 contenants pour les habitats individuels et de 20 contenants pour les habitats collectifs.

Depuis 2011, la partie fermentescible a fortement diminué mais elle représente encore 45 % de la poubelle. 10 % des OMR sont constitués de déchets pouvant être recyclés. Il y a donc encore de nombreux Emballages / Journaux-Magazines qui ne sont pas dans le bon bac même si on constate une baisse de près de 40 % du tonnage de ces déchets par rapport à 2011.

### Le Compostage.

Suite aux animations compostage, 86 % des habitants qui en ont acheté un l'utilisent. De plus, toutes ces personnes estiment que le compostage a permis de diminuer un peu (33%) ou beaucoup (67%) les quantités de déchets qu'ils ont jetés. Le SICTOM s'est associé avec des établissements scolaires (écoles et collèges) pour composter les déchets des cantines. Pour le compostage en habitat collectif, le partenariat avec Habitat Eurélien, Voves et le Conseil Général a été prolongé.

### Autres actions.

- Il a été proposé aux élus des réunions sur le thème de l'éco-exemplarité. Ces réunions ont été réalisées par M. CHALOT. L'objectif était d'amener les élus à réfléchir sur la prévention des déchets et de les inciter à travailler sur cette thématique en 2015. 24 collectivités ont participé à au moins une réunion et 5 collectivités ont signé une charte avec le SICTOM.
- Suite à une réunion organisée par le « point info énergie » et le syndicat, 5 familles ont accepté de se lancer dans le défi « Familles à énergie positive ». 2 sont allées jusqu'au bout de la démarche.
- Afin de relancer l'action sur les déchets des entreprises, le SICTOM a participé à plusieurs réunions avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

## La Communication

### Sensibilisation.

Les agents du SICTOM ont sensibilisé plus de 450 élèves au recyclage des déchets et au compostage en 2014, lors d'animation en demi-journée dans les écoles du territoire. Les élèves ainsi que des élus ont pu visiter le Centre de Tri et l'Usine d'Incinération.

### Documents.

Un calendrier précisant les jours de collectes et une explication sur les incidences du calcul de la TEOMI a été remis, en début d'année, à chaque foyer par le SICTOM, par l'intermédiaire du collecteur. Lors des collectes sélectives, en cas de bac non conforme, les agents de collectes déposent un autocollant « bac sélectif non conforme », afin d'informer les habitants de la non-conformité de leur bac au tri. Les habitants peuvent ensuite contacter le SICTOM pour connaître la raison du refus.